

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE DU 29 JANVIER 2018

## Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2018-A-01	Attribution des 4 derniers lots du marché de l'Ecole du Macle
2018-A-02	Attribution du marché de locaux préfabriqués associatifs Fitolieu
2018-A-03	Avenant à la convention d'étude et de veille foncière avec EPORA
2018-A-04	Adhésion au groupement public d'achat de gaz du SEDI
2018-A-05	Durée de la semaine d'école
2018-A-06	Création de poste pour résorption de l'emploi précaire
2018-A-07	Demande de subvention à la région pour la rénovation de l'église de Recoïn
2018-A-08	Demande de subvention pour les sorties scolaires de l'école du Macle
2018-A-09	Autorisation de consultation pour le choix d'un programmiste pour la future école des Abrets
2018-A-10	Autorisation de se porter partie civile dans deux dossiers de contentieux de l'urbanisme
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents :** François BOUCLY, Noël PERRIN, Michelle FEUILLASSIER, Angélique ARGOUD-CHABART, Frédéric BARBIER, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Thomas NUNGE, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BAS, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Rémi CLAVEL, Michelle CHIAMBRETTI, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Franck LANCIA, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Johann GODART, Guillaume ARGOUD, Sylvie ARGOUD, Céline GENETIER, Pascale HUMBERT, GADOU Marie-Noëlle, BAUDOT François, GLANTZLEN Bernard, Maryvonne JULLIEN, SICAUD Paul, MEUNIER Nathalie, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Yvonne RATEAU.

**Absents excusés :** Eric VIGLIANO, ANDONIAN Ghislaine, FRANCO Martine, DUSSOLIER Norbert, BRIVET Laurent, MARCELLOT Françoise, ARLAUD Florian, BERT Nathalie, BUFFEVANT Stéphanie, MILLON Danny, NEEL Jean-Claude, MICHALLAT Delphine, FEUVRIER Evelyne, DURELLI Dominique, GAGLIARDI Sylvie, PAVAGEAU Jean-Paul, RULLET Marie-Laure, Florence CUSIN, Nadine JANIN, Joëlle TOURETTA Sophie BELLEN, Christelle BRISA-MATHIS, Lydie MARTINATO, Joëlle TOURETTA donne pouvoir à Patrick GALLIEN GUEDY, Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART, Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à Nouredine DEGHA, Jean-Paul PAVAGEAU, donne pouvoir à Michelle CHIAMBRETTI.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande s'il y a des observations.

Bernard Glantzlen fait remarquer que le conseil n'a pas commencé à 20h30 mais 20h50. De plus, lui-même, Paul Sicaud, François Baudot étaient bien présents à 20h30 et sont partis avant le début de la séance. Ils ne sont pas absents excusés mais simplement absents.

Il précise également que des personnes comme Ghislaine Andonian, Marie Laure Rullet ont démissionné car elles ne viennent jamais. Il ne faut donc pas les noter comme absentes excusées.

Monsieur le Maire précise à Bernard Glantzlen qu'il n'a pas les bonnes informations. Marie Laure Rullet n'a pas démissionné, ni Ghislaine Andonian. En revanche, il précise que Alain Drevon a remis une lettre de démission et qu'à compter de ce soir, Monsieur le Maire prend acte de sa démission. Les candidats sur la liste François Boucly siégeant tous au conseil municipal, il n'y a plus de candidats à installer, le conseil municipal délibérera à 59 conseillers.

Monsieur le Maire transmet également tous les vœux de prompt rétablissement de la part du conseil municipal à Evelyne Feuvrier

Bernard Glantzlen fait part au conseil municipal de son inquiétude sur la volonté de Monsieur le Maire de lutter contre la fermeture de l'office du tourisme. Il rappelle que cet office accueille de nombreux visiteurs, rend beaucoup de services aux Abrets, aux visiteurs et aux pèlerins de compostelle alors que les Abrets en Dauphiné est la seconde commune des VDD.

Monsieur le Maire répond que la volonté initiale de l'intercommunalité était de fermer l'office du tourisme. Après discussion et négociations, il a été accepté par les VDD de transformer l'office par un point d'information touristique qui renseignera les touristes mais renseignera également la population sur tous les services de l'interco comme l'enfance jeunesse, le ram ou le logement social. Il précise également que l'intercommunalité a rendu la compétence Bibliothèque aux communes depuis le 1er janvier 2018, mais conserve la compétence bibliothèques tête de réseau.

Aucune autre observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins Paul Sicaud et François Baudot qui votent contre et Marie Noëlle Gadou, Bernard Glantzlen et Maryvonne Jullien qui s'abstiennent.

**2018-A-01****Attribution des 4 derniers lots du marché de l'Ecole du Macle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatif à la renégociation effectuée pour la construction de la nouvelle école du Macle sur les 4 lots non attribués lors du conseil municipal du 11 décembre dernier. Il rappelle que toutes les entreprises ayant remis une offre ont reçu une demande de révision de leur proposition et que la date de remise des offres a été respectée par toutes les entreprises.

Il rappelle les critères de sélection des offres pour 40% en fonction du prix et 60% en fonction de la valeur technique de l'offre.

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric Barbier, adjoint aux finances, qui précise que sur ces 4 lots, chaque entreprise a confirmé avoir pris en compte les préconisations du rapport RICT sauf l'entreprise Ribeau qui se réserve le droit de revoir ses prix. Frédéric Barbier propose donc de retenir l'entreprise Chanut pour le lot 8, qui confirme que ses prix prennent en compte les remarques du RICT dans les prix proposés dans l'acte d'engagement.

Au vu de l'examen du rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis présenté par Monsieur le Maire,

**APPROUVE** la proposition de Frédéric Barbier de retenir l'entreprise Chanut pour le lot 8,

**RETIENT** les entreprises proposées dans le rapport par Monsieur le Maire,

**VALIDE** le montant des travaux proposés par Monsieur le Maire pour une somme de sept cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt quinze euros et soixante-seize centimes qui se décompose comme suit :

LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT DU MARCHÉ
4- CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	398 000	FRANCO	352 995,76
8- MENUISERIE INTERIEURE BOIS	205 000	CHANUT	190000
9- PLATRERIE FAUX PLAFOND	185 000	LA BELMONTAISE	166 000
10- PEINTURE	52 000	LA BELMONTAISE	39 400
			<b>748395,76</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché pour tous les lots ainsi que toutes les pièces nécessaires au lancement des travaux.

**2018-A-02****Attribution du marché de locaux préfabriqués associatifs Fitilieu**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'ouverture des plis relatif à la consultation pour la rénovation des locaux associatifs aux jeux de boules de Fitilieu. Il rappelle les différentes étapes de la consultation, de la publicité du 19 décembre à l'ouverture des plis le 15 janvier. Il précise qu'une seule offre papier a été remise et qu'aucune offre électronique n'a été transmise. Il rappelle les critères de sélection des offres pour 50% en fonction du prix et 50% en fonction de la valeur technique de l'offre.

Plusieurs propositions de modules neufs et reconditionnés ont été proposées.

Au vu de l'examen de la seule offre reçue, présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise MCM, pour la solution de 2 modules de 54m<sup>2</sup> reconditionnés pour un total de 49 608 euros HT à laquelle il convient d'ajouter le bardage bois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

**2018-A-03****Avenant à la convention d'étude et de veille foncière avec EPORA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant à la convention signée en 2016 avec Epora afin d'assurer études et veille foncière sur la zone du bourg des Abrets. Il précise que cet avenant a pour objet d'intégrer l'intercommunalité comme partie prenante de la convention, notamment pour le cofinancement des études.

Au vu de l'examen du projet d'avenant, le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention avec EPORA présenté par Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

**2018-A-04****Adhésion au groupement public d'achat de gaz du SEDI**

Vu la Directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI),

CONSIDERANT que le commune de Les Abrets a adhéré au groupement de commandes coordonné par le SEDI par délibération en date du 13 octobre 2014 pour la passation du marché de fourniture de gaz et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

CONSIDERANT que les communes historiques de Les Abrets, de la Batie Divisin et de Fitialieu ont créé la commune nouvelle de Les Abrets en Dauphiné par arrêté préfectoral du 30 décembre 2015,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune nouvelle d'adhérer pour l'ensemble de son périmètre au groupement de commandes,

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- **D'autoriser** l'adhésion de la commune nouvelle Les Abrets en Dauphiné pour le périmètre des communes historiques de La Batie Divisin et de Fitialieu au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture de gaz et services associés ;
- **D'accepter** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés ;
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes ;
- **D'autoriser** Mesdames Anabelle MORICEAU SAINT-JOANIS, Directrice du pôle administratif et Nalini SEISSAU, chargée de mission achat énergies, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

<b>2018-A-05</b>	<b>Durée de la semaine d'école</b>
------------------	------------------------------------

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des avis des différents conseils d'écoles sur les propositions de changement d'horaire des écoles des Abrets en Dauphiné,

À l'Unanimité moins Rémi CLAVEL, Céline GENETIER, Benjamin GASTALDELLO, Hélène PEGOUD, Thierry CLEYET-MAREL, Philippe LATOUR, Sandrine BRIGARD, Thomas NUNGE qui s'abstiennent, et moins Bernard GLANTZLEN qui vote contre

**RETIENT** la proposition des nouveaux horaires suivants :

les Abrets : tabarly et dauphins : du lundi au vendredi hors mercredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Tazieff : du lundi au vendredi hors mercredi : 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h45

la Bâtie Divisin : maternelles : du lundi au vendredi hors mercredi : 8h25 – 11h25 et 13h25 – 16h25

élémentaires : du lundi au vendredi hors mercredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Fitialieu : le Macle : du lundi au vendredi hors mercredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

**DEMANDE** à l'inspection académique de valider ces nouveaux horaires pour septembre 2018.

<b>2018-A-06</b>	<b>Création de poste pour résorption de l'emploi précaire</b>
------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un poste d'adjoint administratif a été créé en 2015, pour 3 ans, par la commune historique de Fitialieu, dans le cadre d'un contrat d'avenir, jusqu'au 08 mars 2018.

Suite à la réorganisation des services administratifs, depuis la création de la commune nouvelle, et au maintien des Mairies annexes, il convient de pérenniser ce poste et de créer au 09 mars 2018, un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité

**DECIDE :**

**1** - La création d'un emploi de adjoint administratif à temps complet à compter du 09 mars 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade de adjoint administratif.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

<b>2018-A-07</b>	<b>Demande de subvention à la région pour la rénovation de l'église de Recoïn</b>
------------------	---

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de rénovation de l'Eglise de Recoïn à La Bâtie-Divisin comme projet 2018 à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le montant total des travaux s'élève à 630 436,06 € HT sans compter la maîtrise d'œuvre. Il rappelle qu'il a été envisagé de phaser l'opération en trois étapes, afin d'étaler l'effort financier :

- étapes 1 et 2 : sécurisation + façade occidentale et du clocher = 174 502€ (année 2018)
- étapes 3 -4 -5 : reste des façades = 121 484,06 (année 2019)
- étapes 6 – 7 – 8 – 9 : restauration des décors intérieurs = 334 450€ (année 2020)

Le coût de ce projet est estimé à 630 436,06 € HT. La subvention sollicitée est de 20 % soit un montant de 126087 €.

Les travaux seront engagés sur 3 ans, à compter du 2ème trimestre 2018 et s'achèveront en 2020.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

**Coût de l'opération pour la réhabilitation de l'église de la commune historique de LA BATIE-DIVISIN : 630 436,06 € HT**

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
Région Auvergne Rhône Alpes	126 087,00 €	
DETR 2018	126 087,00 €	En cours d'instruction
Conseil Départemental de l'Isère	En cours d'instruction	En cours d'instruction
Autres financements publics	Souscription Fondation du Patrimoine	En cours d'instruction
Total des subventions publiques	252 174,00 €	
Auto financement communal	378 262,06 €	
TOTAL	630 436,06 €	

Il propose au conseil de valider cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et le plan de financement présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier de rénovation de l'église du recoin auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la totalité des travaux,

**PROPOSE** de Phaser les travaux en trois tranches

- étapes 1 et 2 : sécurisation + façade occidentale et du clocher = 174 502€ (année 2018)
- étapes 3 -4 -5 : reste des façades = 121 484,06 (en 2018 si subvention départementale)
- étapes 6 – 7 – 8 – 9 : restauration des décors intérieurs = 334 450€ (année 2020)

**SOLLICITE** une subvention d'un montant de 126 087 € pour la réhabilitation de l'église de la commune historique de La Bâtie-Divisin.

<b>2018-A-08</b>	<b>Demande de subvention pour les sorties scolaires de l'école du Macle</b>
------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des deux dossiers de demande de subvention de l'école du Macle pour des projets de sorties, voile pour l'une et ski pour l'autre. Ces demandes concernent l'ensemble des classes de l'école.

Les subventions sollicitées sont de 1232€ pour la voile et 2024€ pour le ski.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'Unanimité

**APPROUVE** les projets présentés par l'école du Macle,

**ATTRIBUE** une subvention de 1232€ pour la voile et 2024€ pour le ski,

**VERSE** ses subventions à la coopérative scolaire sur le budget 2018.

<b>2018-A-09</b>	<b>Autorisation de consultation pour le choix d'un programmiste pour la future école des Abrets</b>
------------------	---

Afin de définir plus précisément le projet de bâtiment à construire pour le regroupement des écoles des Abrets sur un seul site, rue Jules Ferry, Monsieur le Maire propose de se faire aider par un programmiste et de lancer une consultation pour retenir un cabinet.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Maryvonne JULLIEN et Bernard GLANTZEN qui votent CONTRE.

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**VALIDE** la proposition de lancer une consultation pour retenir un programmiste afin de définir les caractéristiques du futur concours d'architecte qui sera lancé pour le regroupement de l'école Tazieff sur le site de la rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux constructions sans autorisation ont été réalisées sur la commune (1- Création d'un étang et cabanes de pêche chemin du besson, 2- SCI les Bruyères, Marc Brison, Transformation de bâtiments en logements). Il précise qu'il souhaite transmettre le dossier au procureur de la république mais qu'en raison du nombre croissant de dossiers, il est possible que le dossier soit classé sans suite.

Afin d'éviter un classement sans suite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se porter partie civile dans ces deux dossiers. Il précise également que la délibération de début de mandat, donnant délégation générale du conseil municipal au Maire pour engager des actions en justice n'est pas suffisamment détaillée et qu'il conviendrait, par la présente délibération, d'en préciser la portée notamment pour la constitution de partie civile sur des dossiers d'urbanisme.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de se porter partie civile dans les deux procédures d'infraction aux règles d'urbanisme,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer ces procédures et à signer tous les documents nécessaires pour que ces deux affaires soient jugées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à missionner Maître Poncin, pour traiter ces dossiers pour la commune.

## Questions Diverses

### Garantie d'emprunt pour logements sociaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lorsque qu'un opérateur construit des logements sociaux sur une commune il demande aux collectivités et aux intercommunalités de se porter garant de leurs emprunts afin d'obtenir des taux plus bas. A ce jour, l'opérateur qui réalise le projet au centre de Fiti lieu demande à la commune une garantie d'emprunt. L'intercommunalité se porte garant à 60% et la commune à 40%. La Municipalité a accepté cette demande mais en contrepartie la commune a demandé une garantie hypothécaire de s'assurer de la propriété du bâtiment en cas de faillite de l'opérateur. Celui ci a accepté la demande.

### Foire de printemps

Le 15 avril 2018 aura lieu la foire de printemps, préparée par Thierry Donnet et Dominique Durelli qui travaillent à sa préparation afin de remplir l'ensemble des stands. Les forains de la vogue seront également présents à cette foire annuelle.

### Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe qu'une réunion importante aura lieu jeudi prochain à dix heures sur la vidéo protection et que bien entendu elle est ouverte à tous les conseillers municipaux qui désirent y participer.

### Bibliothèques

Au sujet des Bibliothèques, les Vals Du Dauphiné ont voté la restitution de la compétence des bibliothèques aux communes mais gardent la fonction de tête de réseau. A ce jour l'intercommunalité conserve la charge du transfert des livres d'une commune à une autre ainsi que la capacité de la commande et de la livraison des livres. Elle conserve également des animateurs qui seront présents sur l'ensemble du territoire des Vals Du Dauphiné afin de continuer à animer les bibliothèques.

En revanche la commune récupère la gestion communale - associative des bibliothèques, ce qui implique la création d'une régie de recettes, qui avait été retirée à la commune il y a quelques années, et faire en sorte que l'ensemble des bénévoles puissent continuer à œuvrer d'une manière sereine.

Bernard Glantzlen fait part de son inquiétude de savoir que la professionnelle de la bibliothèque sera retirée du site des Abrets pour être réaffectée sur d'autres sites, notamment la Passerelle de la Tour du Pin. Il ne comprend pas pourquoi on enlève du personnel des Abrets pour le localiser à la Passerelle. Il n'y a pas de raison que nous payons pour le fonctionnement de la bibliothèque de la Tour du Pin. Les bénévoles seront laissés à l'abandon et il trouve cela dommage.

François Boucly répond qu'il ne faut pas confondre Médiathèque et Bibliothèque. Effectivement il y a une dilution du service au niveau des Vals Du Dauphiné et ce pour l'ensemble des communes. Aujourd'hui l'animateur qui était actif sur les Abrets et qui a effectivement dynamisé le service d'une manière exceptionnelle, sera désormais présent sur plusieurs communes, et en effet il y aura une perte du service.

François Boucly propose d'augmenter la masse salariale en embauchant Audrey mais il pense que cela va poser problème à Bernard Glantzlen.

Bernard Glantzlen pense qu'il n'est pas normal de financer par la commune des postes de travail qui relèvent d'un fonctionnement intercommunal.

Thierry Cleyet-Marel précise que bien que ne voulant pas des Vals du Dauphiné, il va défendre le fonctionnement des bibliothèques et l'exposer à Bernard Glantzlen. Il faut être conscient que toutes les bibliothèques et les réseaux fonctionnent à présent de cette manière que ce soit le Pays Voironnais ou ailleurs, il y a une médiathèque et autour des bibliothèques communales qui travaillent en réseaux. Il regrette que les Vals Du Dauphiné n'aient pas été clairs au départ en précisant s'ils reprenaient la compétence ou pas. Cette situation de valse hésitation a démotivé l'ensemble des bénévoles. C'est également le cas sur d'autres communes. Lorsque quelque chose est cassé il est difficile de le reconstruire. Il faudra ensuite faire avec et trouver des bénévoles afin de faire tourner les bibliothèques ou bien embaucher du personnel en plus. Il poursuit en disant qu'il n'y a pas de miracle et que tout fonctionne de cette

manière. A priori les Vals du Dauphiné ont annoncé qu'il y aurait deux personnes qui tourneraient sur l'ensemble des communes et qu'ils embaucheraient une troisième personne, ce qui n'est pas forcément suffisant, mais mieux qu'aucun soutien.

Bernard Glantzlen considère qu'il n'est pas normal que ce soit les Abrets en Dauphiné qui perdent du service à la bibliothèque.

Monsieur le Maire répond que sur le fond il comprend Bernard Glantzlen. A ce jour il faut avancer, que ce soit pour le bien de la commune ou de l'intercommunalité, et garanti que les 60 élus des Vals Du Dauphiné sont mobilisés pour supporter l'ensemble des conséquences et faire pour le mieux afin de faire fonctionner l'intercommunalité.

Benjamin Gastaldello ajoute que les deux discours sont compréhensibles, mais qu'il faut rationaliser les choses. Un échange a eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque de Futilieu qui eux préfèrent plutôt que cette gestion soit interne et que la commune récupère la recette.

Les Vals Du Dauphiné, que ce soit par rapport à l'office du Tourisme ou à la bibliothèque, ont annoncé clairement leur position. Une motion de soutien au sein du conseil Municipal a été votée afin que l'office ne ferme pas. Des discussions ont eu lieu avec les Vals Du Dauphiné et un compromis intéressant a été trouvé. Il faut savoir que les Abrets n'est pas la seule commune qui perd des choses et il faut en avoir conscience.

Il ne faut toutefois pas oublier que les Abrets en Dauphiné est probablement la seule commune qui gagne vraiment quelque chose avec l'intercommunalité comme la piscine par exemple ou la maison Dauphinoise.

On ne peut pas être d'accord lorsqu'un service est retiré. Cependant, la situation politique est un peu compliquée depuis quelques temps. La commune est représentée par six délégués et bien évidemment elle ne représente pas la majorité. Les propositions concernant les Abrets en Dauphiné ne font pas toujours consensus. Aujourd'hui 4 intercommunalités ont fusionné et essaient de faire pour le mieux. Homogénéiser les services est nécessaire et obligatoire. Quelquefois il y a des décisions difficiles à accepter. C'est bien compréhensible. La commune est malgré tout obligée d'accepter les décisions prises par le conseil communautaire, toujours après négociations, et c'est ce qui est important.

Bernard Glantzlen pense que les élus ne se rendent pas compte du travail que représente le nouveau fonctionnement de la bibliothèque pour les bénévoles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue entre les Vals Du Dauphiné et l'ensemble des bénévoles des bibliothèques afin d'expliquer ce nouveau fonctionnement. Les bénévoles ont en effet des craintes par rapport à cette nouvelle gestion mais les Vals du Dauphiné ont prévu un accompagnement réel auprès des bénévoles. Les élus seront vigilants pour que cet accompagnement ait bien lieu.

Bernard Glantzlen répond que les bénévoles vont devoir réaliser le travail à la place des professionnels.

Noureddine Deghia précise qu'il défend systématiquement les intérêts des Abrets en Dauphiné lors des conseils communautaires ou des commissions y compris sur la commission tourisme et culture. Les Vals Du Dauphiné ont maintenu les médiathèques et ont rendu les bibliothèques sachant que s'il y a un besoin ils interviendront toujours et ne lâcheront pas les bibliothèques qui auront besoin d'aide.

Il en est de même pour l'office de Tourisme puisque tout l'été une professionnelle interviendra pour répondre aux affluences touristiques. Il ajoute que le projet piscine prend une très bonne voie puisque qu'aujourd'hui un choix a été opéré sur la réhabilitation de la piscine avec les Vals Du Dauphiné, les demandes de subventions sont en cours d'instruction. Ce projet est positif pour la commune, et invite les élus et les personnes intéressées à le rencontrer pendant ses permanences afin de répondre à leurs questions.

Bernard Glantzlen comprend bien les Vals Du Dauphiné lâchent l'office du tourisme pour la piscine.

Noureddine Deghia répond que tous les intérêts des Abrets en Dauphiné sont défendus.

### **Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour pour le prochain conseil municipal comportera le choix du dernier lot du centre technique municipal, le débat d'orientation budgétaire, les derniers ajustements des tarifs publics ainsi que le choix de l'architecte pour l'église de la Bâtie-Divisin.

### **Démenti**

Thierry Cleyet-Marel souhaite apporter un démenti, car Bernard Glantzlen avait annoncé en début de séance que Marie-Laure Rullet avait démissionné. C'est absolument faux.

Elle avait par contre expliqué qu'elle avait un choix de vie à faire entre son activité professionnelle et sa vie familiale, en témoin ses collègues de La Bâtie-Divisin. Elle a précisé qu'elle serait toujours là quand elle le pourrait, elle est d'une aide précieuse par ses connaissances et son côté social et que l'on peut toujours faire appel à elle, même si elle sera moins présente.

### **Factures de 2012**

Bernard Glantzlen demande pourquoi des factures de 2012, présentées en 2017 par l'imprimeur des Abrets, n'ont pas été réglées.

Monsieur le Maire répond que les factures datent de 2012 et qu'elles ont été reçues en 2017. Ce n'est pas de la responsabilité de la municipalité actuelle de régler des factures aussi anciennes. L'ancienne municipalité avait deux ans pour payer ces factures.

Monsieur Glantzlen, vous étiez élu à ce moment-là, vous ne pouvez pas me reprocher aujourd'hui de ne pas régler ces factures.

Thomas Nunge précise que ces factures remontent à une autre époque. Il n'est pas d'accord de traiter ces factures aujourd'hui. Benjamin Gastaldello ajoute que les factures ont été reçues d'une façon différée, et ne pense pas que l'ancienne ou la nouvelle municipalité soient de mauvais payeurs. Il entend bien qu'un trou de six mille euros dans une trésorerie est lourd à porter mais qu'aujourd'hui il est compliqué de justifier auprès de la comptabilité le paiement d'une facture qui date de 2012. Il n'y a pas de négligences au niveau de la municipalité qui est consciente du préjudice causé à cette personne.

François Boucly propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Pascale Humbert précise qu'il y a des procédures comptables pour suivre des factures. Il n'est pas opportun de traiter ce point au prochain conseil.

### **Parking Doutan**

Maryvonne Jullien demande si l'enquête publique pour le projet du parking Doutan est fixée.

A ce jour, Isabelle Boury répond que la date n'est pas encore fixée.

Maryvonne Jullien précise que nous n'aurions pas dû réaliser des coupes d'arbres sur cette parcelle, ce n'est pas normal.

Isabelle Boury précise que c'est le propriétaire qui a procédé à cette coupe, avant la vente.

### **Logements sociaux**

Maryvonne Jullien souhaite connaître le nombre de construction de logements sociaux sur la commune et si ceux-ci ont été quantifiés.

Isabelle Boury précise que le nombre de logements en projet est en dessous des objectifs du SCOT.

Benjamin Gastaldello précise que sur l'année cela représente 40 logements aux Abrets à la Maison Dauphinoise et deux groupes de 28 logements. Le problème étant que la Direction Départementale du Territoire bloque pour les agréments. En effet, le SCOT demande un nombre important de logements à réaliser sur le territoire, que ce soit en construction ou bien en réhabilitation, mais l'Etat bloque en ne donnant pas les agréments pour les constructions avec les bailleurs possibles. A savoir que sur l'opération de la maison dauphinoise cela représente 75 % qui seront en accession libre, 65 logements cette année.

### **Comptes Rendus**

Maryvonne Jullien dit que ce n'est pas normal qu'aucun compte-rendu de la commission jeunesse ait été fait entre juillet et décembre.

Nouredine Deghia précise que les commissions sont faites pour être constructives, c'est la raison pour laquelle elles sont peu nombreuses mais efficaces, et qu'il n'y en a pas eu entre juillet et décembre car les commissions étaient présentes sur d'autres sujets comme sur le forum par exemple.

### **Panneau lumineux**

Johann Godart demande si une solution va être trouvée pour les panneaux d'entrées du village car ils dysfonctionnent depuis leur installation.

Benjamin Gastaldello précise qu'un camion a accroché le panneau de la rue de la République est que la dalle est à remplacer.

François Boucly ajoute que cela a été transmis au service technique et que ce problème va être résolu.

### **Déficit de Bourbre Tisserands**

Bernard Glantzlen demande quelques explications sur le déficit d'un million d'euro présenté par la presse pour l'ex intercommunalité Bourbre Tisserands.

Monsieur le Maire répond qu'en effet six cent mille euros ont été retrouvés sur un million d'euros et qu'il reste quatre cent mille euros à retrouver.

Il a été demandé une justification à la chambre des comptes qui examinera le dossier afin que cela soit résolu, la réalité est, qu'en effet aujourd'hui il y a un problème dans les comptes, cela a été annoncé clairement ouvertement et publiquement, effectivement aujourd'hui la préfecture dit qu'il y a six cent mille euros qui ont été retrouvés qui concerne une dotation mais qu'il manque encore quatre cent mille euros.

Paul Sicaud demande ce qu'il en est des 200000€ dont la presse s'est fait l'écho.

Monsieur le Maire demande un peu de temps pour que ces propos soient vérifiés. Ce qui est annoncé dans la presse n'est pas toujours exact.

Il attend le résultat de l'audit de la chambre régionale des comptes mais cela prouve tout de même qu'il y a eu un problème de gestion. Si les services de l'Etat n'arrivent pas à retrouver ce million, c'est qu'il y a bien un problème. C'est un fait.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.